

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

**Assemblée publique de consultation
Règlement 2016-358-4 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage
afin d'intégrer les normes concernant les chenils**

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 6 février 2017 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le maire explique le projet de règlement

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées. La nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter sont expliquées.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**Assemblée publique de consultation
Règlement 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage
afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de
produits agricoles dans la zone A-1**

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 6 février 2017 à 20 h 10, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le maire explique le projet de règlement

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette disposition est identifiée. La nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter sont expliquées.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

Séance ordinaire du 6 février 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 6 février 2017 à 20 h 25, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h 25, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2017-02-346

2. Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-347

3. Procès-verbal: approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 janvier 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 janvier 2017, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-348

4. Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 6 février 2017 totalisant un montant de 134 988,34 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-349

5.1 Règlement 2017-431 (RM-110) sur les systèmes d'alarme : adoption

Considérant que le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement 2017-431 (RM-110) sur les systèmes d'alarme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-431 (RM-110) peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-02-350

5.2 Règlement 2017-432 (RM-220) sur le colportage et la sollicitation : adoption

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement 2017-432 (RM-220) sur le colportage et la sollicitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-432 (RM-220) peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-02-351

5.3 Règlement 2017-433 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement : adoption

Considérant que le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement 2017-433 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-433 (RM-330) peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

2017-02-352

5.4 Règlement 2017-434 (RM-410) concernant les animaux : adoption

Considérant que le Conseil désire réglementer les animaux sur son territoire;

Considérant que le Conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement 2017-434 (RM-410) concernant les animaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-434 (RM-410) peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-02-353

5.5 Règlement 2017-435 (RM-420) concernant le bruit : adoption

Considérant que le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer le bruit sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement 2017-435 (RM-420) concernant le bruit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-435 (RM-420) peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-02-354

5.6 Règlement 2017-436 (RM-460) concernant la paix publique et les nuisances : adoption

Considérant que le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la paix publique et les nuisances sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement 2017-436 (RM-460) concernant la paix publique et les nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du règlement 2017-436 (RM-460) peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2017-02-355

5.7 Règlement 2016-358-4 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes concernant les chenils : adoption du second projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire supprimer certains usages reliés à la garde, au dressage et à l'élevage d'animaux domestiques du groupe commercial d'établissement de vente au détail;

Considérant qu'il est approprié pour la Municipalité d'ajouter l'usage de service de toilettage d'animaux (pour animaux domestiques seulement) comme un usage complémentaire à l'usage habitation;

Considérant qu'il est opportun pour la Municipalité de définir et d'encadrer l'usage de chenil sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'adopter le second projet de règlement numéro 2016-358-4 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes concernant les chenils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

(Le texte du second projet de règlement 2016-358-4 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Madame la conseillère Diane Thériault déclare qu'elle est en conflit d'intérêts par rapport au dossier relatif au projet de règlement permettant l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1. Madame Thériault s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

2017-02-356

5.8 Règlement 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1 : adoption du second projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1;

Considérant que l'exercice de cet usage sur une propriété nécessitera une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 janvier 2017;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 janvier 2017;

Considérant que la modification apportée au premier projet est présentée et expliquée;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'adopter le second projet de règlement numéro 2016-358-5 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) ayant voté

(Le texte du second projet de règlement 2016-358-5 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion

5.9 Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux : avis de motion

Madame la conseillère Diane Thériault donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Avis de motion

5.10 Règlement concernant les chiens : avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

6. Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

7.1 Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 6 février 2017.

Avis de motion

7.2 Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Municipalité : avis de motion

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Municipalité.

7.3 Gaz Métro : adhésion à l'entente avec la FQM

Le dossier concernant l'adhésion de la Municipalité aux conditions de l'entente entre la FQM et Gaz Métro est reporté à une séance ultérieure.

2017-02-357

7.4 Autoroute 35 : parachèvement

Considérant que la finalisation de l'autoroute 35 jusqu'aux États-Unis constitue un levier économique majeur et essentiel, non seulement pour le Haut-Richelieu mais également pour la province de Québec et le Canada;

Considérant l'intention du gouvernement du Québec de compléter ladite autoroute d'ici 2020, le tout exprimé par le Premier ministre lors de l'inauguration du tronçon de Saint-Sébastien;

Considérant que cette infrastructure majeure est attendue depuis plus de 30 ans afin d'assurer une plus grande sécurité aux usagers de la route;

Considérant les récentes déclarations du gouvernement actuel à l'égard des différents grands projets d'infrastructures planifiés ou en cours d'exécution dans les différentes régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait prioriser la finalisation des projets en cours, dont le parachèvement de l'autoroute 35, et ce, avant d'entreprendre d'autres grands projets;

Considérant que le 13 mars 2013, le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu sollicitait de la part du gouvernement de maintenir le calendrier de réalisation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intégrer les travaux du parachèvement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière des États-Unis au calendrier de réalisation du printemps 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

2017-02-358

8. Intervenant auprès de Revenu Québec

Considérant que le Conseil désire nommer Madame Christianne Pouliot à titre de responsable des services électroniques (RSE) auprès de Revenu Québec en remplacement de Madame Murielle Papineau;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- de révoquer la nomination de Madame Murielle Papineau à titre de responsable des services électroniques (RSE) auprès de Revenu Québec;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, à titre de responsable des services électroniques (RSE) auprès de Revenu Québec;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, à signer tous les documents requis par Revenu Québec pour donner suite à ce changement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-359

9. Paiement des taxes : délai de grâce

Considérant que les membres du Conseil désirent accorder un délai de grâce pour le paiement des taxes municipales;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'accorder un délai de grâce de sept jours sans intérêt ni pénalité pour le paiement des taxes municipales dues à la Municipalité, et ce, à compter de la date d'échéance du versement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-360

10. CIM : contrat de membre

Considérant que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Considérant que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

- souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);
- adhère à CIM à titre de membre régulier de celle-ci et, à ce titre, s'engage à respecter les règlements de CIM;
- autorise Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document requis à cette adhésion pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, y compris le contrat à intervenir avec CIM;
- autorise Monsieur Mario van Rossum, maire, à agir à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-361

11. Transport adapté et collectif : résolution annuelle

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;
- d'approuver les prévisions budgétaires 2017 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'approuver la tarification 2017 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 4 528 \$ en transport adapté et de 453 \$ en transport collectif pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

2017-02-362

12. OMH de Ste-Brigide : approbation des prévisions budgétaires 2017

Considérant que le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Ste-Brigide, approuvé par la Société d'habitation du Québec, indique un déficit de 122 872 \$ pour l'année 2017;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'approuver le budget 2017 de l'OMH de Ste-Brigide, tel que présenté;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 12 287 \$ à l'OMH de Ste-Brigide à titre de paiement de la quote-part 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-363

13. Subventions et dons : versement

Considérant les subventions aux organismes approuvées par le Conseil pour l'année 2017 (réf. résolution 2017-01-340);

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser le versement d'un montant de 125 \$ pour le feuillet de l'Unité (EMEV);
- d'autoriser le versement d'un montant de 2 500 \$ pour le dîner de certains élèves de l'école Notre-Dame-du-Sourire;
- d'autoriser le versement d'un montant de 200 \$ à l'AFÉAS pour les dépenses relatives à l'activité La Magie de Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-364

14.1. Rapiéçage manuel et mécanisé 2017 : appel d'offres

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des soumissions pour les travaux de rapiéçage manuel et mécanisé pour l'année 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de rapiéçage manuel et mécanisé, ainsi que les frais relatifs à la publication de cet appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

2017-02-365

15. Eau potable et eaux usées : maintenance de deux compresseurs et d'un surpresseur

Considérant que des travaux de maintenance de deux compresseurs pour le traitement de l'eau potable et d'un surpresseur pour le traitement des eaux usées sont nécessaires;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'octroyer le contrat pour la maintenance de deux compresseurs et d'un surpresseur à Moteurs Électriques et Pompes G & T Ltée, selon les termes de la soumission datée du 4 janvier 2017, le tout pour un montant maximal de 2 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-366

16.2 Bio-Bac : offre de traitement

Considérant la soumission de Les Traitements Bio-Bac inc. datée du 23 janvier 2017 concernant le traitement biologique des eaux usées;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'octroyer un contrat pour le traitement biologique des eaux usées du 1^{er} étang à Les Traitements Bio-Bac inc., selon les termes de la soumission datée du 23 janvier 2017, le tout pour un montant maximal de 1 500 \$ plus toutes les taxes applicables;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Traitement des eaux usées » du budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2017-02-367

17.1 573, 8^e Rang

Considérant que le propriétaire du 573, 8^e Rang n'a pas donné suite aux avis d'infraction concernant la présence d'un matériau de revêtement mural extérieur prohibé sur des bâtiments situés sur sa propriété;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'aviser le propriétaire du 573, 8^e Rang qu'à défaut de réaliser les travaux nécessaires pour se conformer à la réglementation municipale d'ici 1^{er} juin 2017, le dossier sera transmis au procureur de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

18. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire donne lecture du rapport de l'inspecteur municipal et du rapport des permis émis pour le mois de janvier 2017.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

19. Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville

19.1 Mandat

Considérant que le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Charbonneau au Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville se termine le 22 mars 2017;

Considérant que Monsieur Charbonneau souhaite renouveler son mandat pour deux ans;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- de nommer Monsieur Guy Charbonneau à titre d'administrateur au Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour une période de deux ans.

2017-02-368

Mandat : amendement à la proposition principale

Considérant que le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Charbonneau au Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville se termine le 22 mars 2017;

Considérant que Monsieur Charbonneau souhaite renouveler son mandat pour deux ans;

Considérant que Monsieur Kévin Boucher a démissionné de son poste d'administrateur au Comité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'afficher dans le bulletin municipal *La Flûte* les deux postes d'administrateurs à combler au Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Rejetée

2017-02-369

Mandat : proposition principale

Considérant que le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Charbonneau au Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville se termine le 22 mars 2017;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

Considérant que Monsieur Charbonneau souhaite renouveler son mandat pour deux ans;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- de nommer Monsieur Guy Charbonneau à titre d'administrateur au Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, pour une période de deux ans.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Adoptée

2017-02-370

19.2 Immobilisations : tables et bancs

Considérant qu'un montant de 21 500 \$ a été prévu au budget 2017 et approuvé pour les projets d'immobilisations du Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le Comité des Loisirs a déposé la soumission datée du 17 janvier 2017 de Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. en vue de l'achat de tables et de bancs, le tout pour un montant de 5 947,66 \$ incluant les taxes;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser le Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville à acheter les tables et les bancs, selon les termes de la soumission déposée, le tout pour un montant total de 5 947,66 \$.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Adoptée

2017-02-371

20. Maire suppléant et substitut du maire

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant et substitut du maire;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 février 2017**

- de nommer Monsieur le conseiller Gaétan Coutu à titre de maire suppléant et substitut du maire pour siéger au Conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

21.1 Parc équestre : rapport d'inspection

Le rapport d'inspection daté du 1^{er} février 2017, préparé par Dominic Drouin, technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, concernant le parc équestre situé sur le terrain municipal est déposé.

22. Ambulance Farnham : subvention

Le maire donne un compte rendu du dossier concernant le montant de 50 000 \$ accordé par le Service ambulancier Farnham inc. pour la réalisation d'une plateforme élévatrice au Centre municipal.

Une lettre sera transmise au Service ambulancier Farnham inc. pour expliquer où en sont rendues les démarches de la Municipalité pour ce projet.

24. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2017-02-372

25. Levée de la séance

Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière